



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Professions médicales et paramédicales - Personnels prioritaires garde d'enfants

Question écrite n° 38128

#### Texte de la question

M. Christophe Naegelen interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la liste des personnels mobilisés prioritaires pour la garde des enfants. Les établissements scolaires étant fermés depuis le 6 avril 2021 en raison des nouvelles mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la crise sanitaire de la covid-19, les écoles resteront ouvertes pour accueillir les enfants des personnels considérés comme prioritaires. La liste de ces professions considérées comme prioritaires a été dévoilée le vendredi 2 avril 2021. Or cette liste n'inclut pas les orthophonistes et un certain nombre de professions médicales. Pourtant, ces derniers sont des professionnels de santé dont la dispense des soins est pour beaucoup indispensable. En effet, les orthophonistes prennent en charge de nombreux patients atteints de la covid-19 sur un plan cognitif. Aussi, M. le député souhaite connaître les raisons de cette exclusion et demande au Gouvernement de bien vouloir intégrer les orthophonistes dans la liste des personnels mobilisés prioritaires. De manière plus générale, il lui demande s'il va intégrer toutes les professions médicales et paramédicales, comme celle des ergothérapeutes, afin d'assurer sur le territoire national et pour tous les citoyens la continuité des soins.

#### Texte de la réponse

Le ministère des solidarités et de la santé a pris connaissance des revendications portées par la fédération nationale des orthophonistes, des syndicats locaux et des unions régionales des professionnels de santé. Ces revendications concernent l'accueil et la garde des enfants des orthophonistes, lors de la fermeture des crèches, écoles, collèges et lycées, annoncée par le Président de la République lors de son allocution du 31 mars 2021. La liste nationale concernant les professions éligibles à la garde d'enfants a été diffusée par le ministère des solidarités et de la santé et inclut désormais les orthophonistes, pour leur permettre la poursuite des soins. En effet, ces derniers sont, aux côtés de tous les professionnels de santé, engagés dans la lutte face à l'épidémie. Le ministre des solidarités et de la santé a reçu la présidente et le vice-président de la fédération nationale des orthophonistes le jeudi 15 avril 2021, afin d'échanger sur le sujet de la profession et notamment d'une revalorisation globale de la profession.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Naegelen](#)

**Circonscription :** Vosges (3<sup>e</sup> circonscription) - UDI et Indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38128

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 avril 2021](#), page 3228

**Réponse publiée au JO le :** [6 juillet 2021](#), page 5406